

## SEANCE ORDINAIRE N° 06/2016 du 19 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 19 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 13 septembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

**Etaient présents :** *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu  
BAUR Patrick  
BERHNARD Esther  
BITSCH Jean-Luc  
CARTEAUX Dominique  
DITNER Joseph  
GRASSER Jean-Claude  
GREDEL Pierre-Paul*

*HELGEN Léonard  
KNECHT Sylvie  
LABARTETTE Lionel  
LEBER Marie-Thérèse  
RICHERT Hubert  
SCHNOEBELEN Gervais  
STIMPFLING Bertrand  
ZIROLI Manolita*

**Absent excusé:** MALCHAIR Marielle, DELEURY Bernard, RAUSCHER Christophe, ROTH Jean-Luc, SCHMITT Frédéric

**Absent:** /

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. DITNER Joseph est nommé secrétaire de séance.*

### Ordre du jour

- **Présentation de l'Ad'AP**
- **ONF : programme des travaux d'exploitation et état des coupes**
- **Extension du silo : avenant**
- **Infos et Divers**

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

- **Révision des statuts de la CCPA**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 30 août 2016.

### 1° APPROBATION DE L'AD'AP DE PATRIMOINE

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-26 et les articles R.111- 19-31 à R.111-19-47

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que les établissements, publics et privés, recevant du public et les transports collectifs soient accessibles aux personnes handicapées, respectivement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Vu** le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitant relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

**Vu** l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public (IOP),

**Vu** la délibération en date du 30 août 2016 missionnant l'Adauhr pour établir un agenda d'accessibilité programmé.

Plusieurs réunions ont été organisées avec le comité de pilotage composé M. SCHITTLY, Maire, M. DITNER, M. LABARTETTE, M. ROTH, M. HELGEN. qui ont permis de définir le contenu de l'Agenda.

Les documents de référence sont les rapports diagnostics accessibilité établis par la société ACCESSMETRIE, en 2012 et leur actualisation en juillet 2016, sur les bâtiments communaux accueillant du public.

La visite des bâtiments concernés a été effectuée. Les montants des travaux de mise en accessibilité ont été évalués en fonction des renseignements portés dans les diagnostics et des derniers travaux réalisés (aménagement extérieurs de l'Eglise de Bernwiller, école élémentaire de Bernwiller, salle festive de Bernwiller).

L'Agenda ne tient pas compte du projet de nouvelle Mairie à l'étude dans l'un des 3 bâtiments : la Mairie de Bernwiller, la Mairie d'Ammertzwiller, le Presbytère d'Ammertzwiller.

Deux périodes sont sollicitées pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (ERP) comptant trois années pour chacune des périodes.

Le document support de la demande d'approbation de l'Ad'Ap localise et explique par bâtiment (mairies, écoles, église, presbytère, salle festive Henner, salle associative et atelier, cimetières) les travaux à réaliser pour se conformer à la réglementation concernant l'accessibilité.

**Vu** le projet de phasage et de priorisation des actions établi par l'ADAUHR sur la base des documents de ACCESSMETRIE,

**Considérant** que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un outil d'exception qui a pour effet de suspendre la sanction pénale en cas de non-respect des règles d'accessibilité et que ce document doit être déposé avant le 27 septembre 2016,

*ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

**Valide** le Plan Pluriannuel d'Investissement sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans au total, qui établit les dépenses suivantes :

	MONTANTS DES OPERATIONS EN € HT AFFECTES PAR PERIODE ET PAR ANNEE					
	PERIODE 1			PERIODE 2		
	ANNEE 1 : 2017	ANNEE 2 : 2018	ANNEE 3 : 2019	ANNEE 4 : 2020	ANNEE 5 : 2021	ANNEE 6 : 2022
<b>BERNWILLER</b>						
<b>1. Ecole maternelle : ERP type R - 5ème catégorie</b>	4 020 €					
Etudes 20 %	670 €					
Travaux	3 350 €					
Demande de dérogation	NON					
<b>2. Ecole élémentaire : ERP type R - 5ème catégorie</b>	1 224 000 €					
Etudes 20 %	204 000 €					
Travaux	1 020 000 €					
Demande de dérogation	NON					
<b>3. Salle Jean-Jacques Henner : ERP type L - 4ème catégorie</b>	4 776 €					
Etudes 20 %	796 €					
Travaux	3 980 €					
Demande de dérogation	NON					
<b>4. Mairie : ERP type W - 5ème catégorie</b>				149 664 €		
Etudes 20 %				24 944 €		
Travaux				124 720 €		
Demande de dérogation				NON		
<b>5. Sapeurs pompiers : ERP type L - 5ème catégorie</b>						1 672 €
Etudes 10 %						152 €
Travaux						1 520 €
Demande de dérogation						OUI / problème structurel
<b>6. Eglise : ERP type V - 4ème catégorie</b>			3 840 €			
Etudes 20 %			640 €			
Travaux			3 200 €			
Demande de dérogation			OUI / problème structurel			
<b>7. Cimetière - IOP</b>			5 456 €			
Etudes 10 %			496 €			
Travaux			4 960 €			
Demande de dérogation			NON			
<b>AMMERTZWILLER</b>						
<b>1. L'Eglise : ERP type V - 4ème catégorie</b>			24 828 €			
Etudes 20 %			4 138 €			
Travaux			20 690 €			
Demande de dérogation			OUI / problème structurel			
<b>2. Le cimetière</b>			22 000 €			
Etudes 10 %			2 000 €			
Travaux			20 000 €			
Demande de dérogation			NON			
<b>3. Mairie, SIAEP</b>				29 520 €		
Etudes 20 %				4 920 €		
Travaux				24 600 €		
Demande de dérogation				OUI / problème structurel		
<b>4. Presbytère : ERP type L - 5ème catégorie</b>						19 910 €
Etudes 10 %						1 810 €
Travaux						18 100 €
Demande de dérogation						NON
<b>5. Salle associative : utilisation de l'étage reportée dans une autre salle</b>						3 025 €
Etudes 10 %						275 €
Travaux						2 750 €
Demande de dérogation						OUI / problème structurel
<b>COUT TOTAL / ANNEE</b>	<b>1 232 796 €</b>	<b>0 €</b>	<b>56 124 €</b>	<b>149 664 €</b>	<b>29 520 €</b>	<b>22 935 €</b>
<b>COUT TOTAL / PERIODE en € HT</b>	<b>1 288 920 €</b>			<b>202 119 €</b>		<b>1 491 039 €</b>
<b>SOIT en € TTC</b>	<b>1 546 704 €</b>			<b>242 543 €</b>		<b>1 789 247 €</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à présenter la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé auprès des services de la Préfecture du Haut-Rhin.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande d'approbation de l'Ad'AP (dont les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de ces Ad'AP).

**2° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION DE ETAT DES COUPES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les programmes des travaux ci-après :

**FORET COMMUNALE - AMMERTZWILLER - Année 2017**

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En régie	A l'entreprise	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)			
12.i	158	2			114	163	80	114	354	14 390		7 630	2 340	5 020
chablis	50						10	14	60	2 500		630	430	1 440
<b>Sous-Total</b>	<b>208</b>	<b>2</b>			<b>114</b>	<b>163</b>	<b>90</b>	<b>128</b>	<b>414</b>	<b>16 890</b>		<b>7 660</b>	<b>2 770</b>	<b>6 460</b>

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :			
Charges patronales (43 %) :			
Total :			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		7 660	
<b>Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :</b>		<b>7 660</b>	
Dépenses HT de débardage et de câblage			2 770
Honoraires			2 000
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)		12 430	
TVA sur les frais d'exploitation :		1 443	
<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b>			<b>5 460</b>

**FORET COMMUNALE - BERNWILLER - Année 2017**

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En régie	A l'entreprise	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)			
11.r	58				64	91	21	30	143	7 320		2 250	980	4 090
13.r	37				38	54	12	17	86	4 440		1 270	600	2 570
<b>Sous-Total</b>	<b>95</b>				<b>102</b>	<b>145</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>229</b>	<b>11 760</b>		<b>3 520</b>	<b>1 580</b>	<b>6 660</b>

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :			
Charges patronales (43 %) :			
Total :			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		3 520	
<b>Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :</b>		<b>3 520</b>	
Dépenses HT de débardage et de câblage			1 580
Honoraires			1 250
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			
Autres dépenses HT (€)			350
Frais totaux d'exploitation (HT)		6 700	
TVA sur les frais d'exploitation :		830	
<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b>			<b>5 060</b>

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée décide **d'accepter à l'unanimité** ces programmes, les états prévisionnels ainsi que les répartitions des coupes entre bois façonnés et bois sur pieds.

Les crédits correspondants à ces programmes de travaux seront prévus au budget primitif 2017.

### 3° TRAVAUX D'EXTENSION DU SILO D'AMMERTZWILLER : AVENANT

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°1 concernant les travaux d'extension du silo d'Ammertzwiller a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°1	Entreprise ROESCH	Montant du marché :	11 428.26 H.T.
		Montant de l'avenant :	1 860.00 H.T.
		Nouveau montant du marché :	13 288.26 H.T.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 16%. Les crédits du C/2131 du budget primitif 2016, du budget annexe réseau de chaleur, sont suffisants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de **1 860.00 €**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces connexes.

### 4° APPROBATION MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE – REGION DE DANNEMARIE

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre de la refonte des intercommunalités et afin de mettre en conformité les statuts de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace avec la Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, dite Loi NOTRe, il convient de mettre à jour ces derniers.

Cette mise à jour ne modifie pas les statuts actuels de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace,

**VU** l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la Porte d'Alsace n° C20160906 du 08 septembre 2016 ;

**VU** la notification effectuée par Monsieur Pierre SCHMITT, Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, reçue par courrier le 16 septembre 2016 ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace afin de les mettre en cohérence avec la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par **à l'unanimité des présents** :

- **D'APPROUVER** la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace telle qu'annexée ;
- **DE DEMANDER** au Maire de transmettre la délibération prise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

### 5° FIXATION DU PRIX DU STERE DU BOIS DE CHAUFFAGE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du stère de bois à 45 € H.T.

### 6° INFOS ET DIVERS

- M. le Maire indique à Mme Leber que la boîte aux lettres sera déplacée très prochainement. Pour des raisons d'accessibilité elle sera mise en place à proximité de la salle Henner. Pour les mêmes raisons d'accessibilité, Mme Leber propose de déplacer certains passages piétons afin de les implanter face à des « bateaux ».

La commission d'urbanisme sera saisie de cette demande.

- Mme Carreaux suggère d'informer, dans le prochain trait d'union, les parents d'élève du problème d'adressage des certificats de scolarité.

- M. Ditner Mathieu informe l'assemblée que la maison forestière située à Gildwiller sera mise en vente.

- Mme Boehly de l'ADAUHR lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, présentera l'étude sur le devenir des bâtiments communaux.

- M. Helgen présente à l'assemblée, pour information, les demandes d'urbanisme en cours.

- Mme Knecht a assisté à la réunion de rentrée à l'école et certaines questions sont restées sans réponse :

- « *Les enfants peuvent-ils bénéficier de la mise à disposition d'un gilet jaune ? A qui incombe la dépense ?* »

- « *Est-il possible de continuer d'afficher à Ammertzwiler différentes informations concernant l'école* ».

La commune contactera son assureur pour la fourniture des gilets jaunes.

Les enseignantes pourront continuer de procéder à un affichage à Ammertzwiler, soit sur le portail soit à l'abri en-dessous du porche de la mairie (sur le tableau d'affichage de la mairie ou sur la fenêtre).

- M. Grasser, Président de l'association du Altaburafascht, au nom de tous ses membres, remercie chaleureusement l'assemblée municipale pour le soutien sans faille de la commune nouvelle de Bernwiller lors du Bürarafascht. Il relève que cette cohésion renforcera l'image de la nouvelle entité née de la fusion.

- L'Inauguration de l'école aura lieu le samedi 15 octobre 2016.

Le montage de chapiteaux interviendra samedi 08 octobre à 10h. Le personnel enseignant a été sollicité en vue d'organiser, avec les enfants, une animation.

Fin de la séance : 22h40